

ASSEMBLÉE NATIONALE21 février 2006

OBTENTIONS VÉGÉTALES - (n° 2869)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 3 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les durées actuelles sont suffisantes pour permettre aux semenciers de rentabiliser leurs investissements de recherche.